

FICHE TECHNIQUE

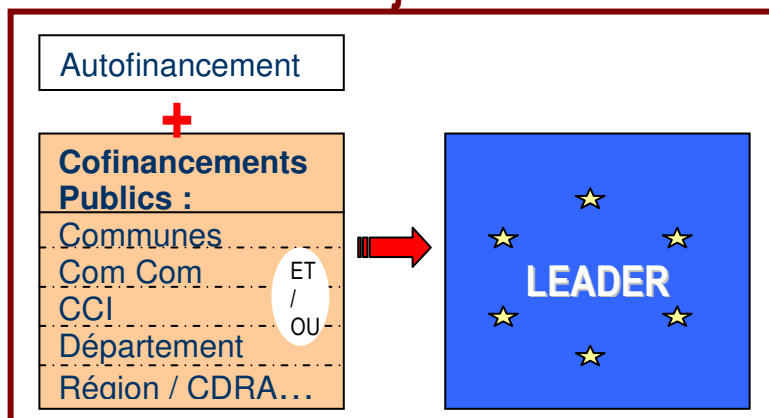
CALCUL D'UNE SUBVENTION LEADER

RAPPEL :

La subvention LEADER qui peut être attribuée à un projet est entièrement dépendante des cofinancements publics obtenus pour la réalisation de celui-ci.

Cela signifie qu'un projet qui n'a pas d'aides publiques directes (subventions de collectivités ou d'organismes publics) ne peut obtenir de subvention LEADER.

Projet



TAUX D'INTERVENTION :

Le taux d'intervention de LEADER est fixe.

LEADER représente 55% de la dépense publique (DP)

(DP = l'ensemble des financements publics obtenus : total des subventions, y compris LEADER)

DEPENSES	RECETTES	
	Cofin. Publics : 45	}
	⇒ LEADER : 55	

	Autofinancement : 20	Dépense publique (DP = 100)
TOT : 120	TOT : 120	

Pour 1 euro de cofinancement public obtenu ➡ on peut potentiellement disposer 1,22 euros de subvention LEADER

1 € COFINANCEMENTS PUBLICS = 1,22 € LEADER

CALCUL DE LA SUBVENTION LEADER :

Pour calculer le montant de la subvention, il faut donc :

- Connaître le montant des cofinancements publics,
- Calculer le montant de subvention maximum : **LEADER = 1,22 x montant cofinancements,**
- Vérifier si on n'est pas en surfinancement et si le taux maximum d'intervention publique (précisé dans les fiches action) n'est pas dépassé.

Nota : Une définition plus détaillée de ce qu'est un « cofinancement public » fait l'objet de la FICHE TECHNIQUE « Définition de la notion de cofinancement public ».